

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 29 novembre à 17 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 19 novembre 2021, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : BIANCONI Charles-Henri, QUILICHINI Paul, SAMPIERI Jean-Pierre, GIUDICELLI Paul, CESARI Mathieu, TOMASI Jean-Vincent, BERQUEZ Zélia, MANICCIA Christophe, VAUTRIN Gabriele, POLVERINI Jérôme
Présents : 10	
Votants : 15	
	Etaient représentés : SANTARELLI Félix, BARTOLI Jean-Christophe, CUCCHI Caroline, QUILICHINI Pierre, ANTONETTI Jean-Pierre
	Etaient absents :
	Secrétaire de séance : Florence BOILET
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Demande de subvention à la Collectivité de Corse au titre du "Fonds Montagne" pour l'équipement du cabinet médical de Pianottoli-Caldarello.

La délibération n° 2021-67 présentée au conseil municipal le 24 septembre 2021 a permis d'entériner le projet de réalisation d'un cabinet médical au lieu-dit Piattonne sur le terrain communal de l'ancien stade.

Après de nombreuses démarches visant à promouvoir le projet municipal de construction dudit cabinet médical, 3 médecins se sont montrés vivement intéressés pour s'installer à Pianottoli-Caldarello.

Aussi, afin de favoriser leur installation, dans les meilleures conditions possibles, il est proposé de participer à l'acquisition du mobilier et de différents équipements indispensables à l'exercice de leurs missions.

A cet effet, le plan de financement proposé ci-dessous comporte d'une part, la demande de subvention à la Collectivité de Corse au titre du "Fonds Montagne" et d'autre part le montant prévisionnel restant à la charge de la commune :

Sources de financement	Taux	Montants H.T.
FONDS MONTAGNE DE LA COLLECTIVITE DE CORSE	65%	18 404,35 €
AUTOFINANCEMENT	35%	9 910,04 €
TOTAL	100 %	28 314,39 €

Ouï cet exposé, le conseil municipal

DÉCIDE



Article 1 : de solliciter la Collectivité de Corse au titre du "fonds montagne" pour un montant de 18 404,35 € en vue d'équiper le futur cabinet médical de la commune de Pianottoli-Caldarello.

Article 2 : de préciser que 35% du projet sera pris en charge par le budget de la commune.

Article 3 : Ampliation

- Collectivité de Corse
- Madame la comptable municipale de la trésorerie Sud-Corse

Voix POUR :	15
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le : 30/11/2021	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarelo, le 29 novembre 2021, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 30/11/2021 Le Maire,  Charles-Henri BIANCONI 
--	---